

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

02.35.68.93.87

DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

L'hébergeant doit produire l'ORIGINAL des pièces suivantes

- Carte d'identité ou carte de résident
- Justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone)
- Titre de propriété ou bail locatif (surface habitable)
- 30 € de timbres fiscaux électronique
A acheter depuis le site internet <https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez un buraliste.
- 3 derniers bulletins de salaires, attestations de retraite, attestation comptable ou déclaration trimestrielle de chiffre d'affaires (Urssaf) et extrait KBIS, indemnités diverses ...

(à noter que les ressources doivent être au moins équivalentes au SMIC net mensuel et par personne en vigueur au moment du dépôt du dossier.)

- Dernier avis d'imposition.

-
- Photocopie du passeport de l'hébergé (en cours de validité)
 - Adresse exacte de l'hébergé
 - Durée et dates du séjour

Attention :

L'hébergé doit souscrire auprès d'un opérateur d'assurances un contrat qui doit couvrir l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières susceptibles d'être engagées pendant la durée du séjour en France.

Cette assurance est exigée pour la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière.